

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 6 JANVIER 2023

N° 2023-01-02

L'an deux mille vingt-trois, le six janvier à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

### Nombre de délégués

En exercice : 27  
Présents (mini 9) : 11

### Nombre de voix

En exercice : 36  
Présentes : 13  
Exprimées par pouvoirs : 10  
**Total (mini 19) : 23**

**Quorum atteint**

### Délégué-es présents-es

#### **2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

#### **9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Jacques MONPEYSSEN,  
Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND,  
Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Jean-François PERILHOU à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à  
Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD,  
Frédéric ROUX à Philippe CAHN, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jean-Christophe CAMP à  
Pascale ROCHAS, Agnès ROSSI à Christelle RUYSSCHAERT.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Coordination de l'étude environnementale gorges du Léoux – Ouverture de poste pour accroissement saisonnier d'activité**

Montant des dépenses PnrBP	2023
Fonctionnement	9 500 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	9 500 €	7 600 €

**Rapport :**

La Présidente expose,

Le Parc a répondu à l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées » lancé dans le cadre du plan de relance en 2020. Ce projet comportait plus spécifiquement un volet sous maîtrise d'ouvrage Parc « Aménagement de sites emblématiques menacés par la sur-fréquentation » qui a permis le recrutement d'éco-guides et la mise en œuvre d'une étude environnementale sur les gorges du Léoux.

Le suivi de cette étude est actuellement assuré par l'agent qui occupe le poste d'éco-guide coordinateur, dont le contrat se termine le 9 janvier 2023.

L'étude environnementale doit se terminer à la fin du printemps 2023, pour permettre au bureau d'étude d'effectuer l'expertise naturaliste en cette saison. Pour mener à bien la coordination et le suivi de ces travaux, la Présidente propose d'ouvrir un poste pour accroissement saisonnier d'activité sur les missions suivantes :

- Coordination de l'étude environnementale gorges du Léoux
- Préparation de la saison des éco-guides 2023 en appui à la chargée de projet « sports loisirs et nature »

Ce calendrier est compatible avec les dispositifs financiers du programme « France Relance ».

**Délibération**

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-11-02 du 3 décembre 2021 ayant pour objet la création d'un poste de d'éco-guide coordinateur dans le cadre de l'appel à projet « Restauration écologique et aires protégées »
- ◆ Considérant la convention 2103436235, relative au projet d'aménagement des sites emblématiques menacés par la sur fréquentation – Animation et évaluation volet 1/3, liant le syndicat mixte de gestion du Parc à la DREAL AURA
- ◆ Considérant la mesure II.2.2 de la charte visant à II.2.2 « Faire du Parc une zone pilote de tourisme durable »
- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 2°

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** en application de l'article L332-23 2° précité, d'ouvrir un poste de coordination de l'étude environnementale du Léoux à temps complet, pour une durée de 6 mois à compter de la date d'embauche pour :
  - ◆ Coordination de l'étude environnementale gorges du Léoux
  - ◆ Préparation de la saison des éco-guides 2023 en appui à la chargée de projet « sports loisirs et nature »

Et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.



- **Dit** que la rémunération sera au plus afférente à l'IB 542 / IM 461 et que les crédits seront inscrits au budget.
- **Charge** la Présidente de pourvoir cet emploi.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

